



Communiqué

Mesdames, messieurs, chers collègues,

L'USBC, qui gère la certification des boules de bowling, vient de révoquer l'homologation de la boule **SPECTRE** de la marque **STORM**.

Fin 2021, se basant sur les éléments communiqués par la marque Storm, l'USBC avait autorisé cette boule. Or, au terme des tests techniques effectués par la suite, ce modèle ne respecte pas les spécifications relatives à la dureté, d'où le retrait de l'homologation initiale et l'interdiction d'utiliser ce modèle en compétition à compter du 14 mars.

Au vu de ce revirement aussi soudain qu'imprévu, le CNB a pris la décision d'en tolérer l'usage jusqu'à la fin de la saison (31 août 2022), pour les tournois privés (sauf interdiction expresse de l'organisateur) et les compétitions fédérales de niveau départemental ou régional.

L'utilisation de la boule Spectre, de marque Storm, est strictement interdite à compter du 16 mars 2022 :

- **Dans toutes les divisions nationales du CDC,**
- **Pour l'ensemble des phases nationales des compétitions fédérales.**

La commission arbitrage demande aux arbitres affecté(e)s sur ces compétitions à veiller à faire respecter cette interdiction et vous invite à communiquer sur l'ensemble des manifestations sur lesquelles vous interviendrez.

Je vous remercie par avance de votre vigilance et de la pédagogie dont vous saurez faire preuve.

Patrick HUNTER
Président du Comité National Bowling
En charge de l'arbitrage

